

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 680 000,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 706 736,69
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 894 121,52
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 715,00
Actions	R0100	373 675,71
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	373 675,71
Obligations	R0130	-
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	-
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	431 224,46
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 937 182,99
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 644 009,65
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	74 844 027,09
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 728 759,06
Total de l'actif	R0500	96 540 715,48

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	25 769 665,70
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 769 665,70
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	24 022 083,45
Marge de risque	R0590	1 747 582,24
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	-
Marge de risque	R0680	-
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provisions pour retraite	R0760	841 381,86
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	24 471,50
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	13 742,28
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	-
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 245 688,29
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	37 934,66
Total du passif	R0900	37 932 884,29
Excédent d'actif sur passif	R1000	58 607 831,19

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	1 472 429,40	-617 607,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 472 429,40	-617 607,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	20 036 710,29	3 130 551,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	20 036 710,29	3 130 551,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Total meilleure estimation – brut	R0260	21 509 139,69	2 512 943,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Total meilleure estimation – net	R0270	21 509 139,69	2 512 943,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0280	1 522 847,50	224 734,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	23 031 987,20	2 737 678,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	23 031 987,20	2 737 678,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	854 821,80
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	854 821,80
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	23 167 261,65
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	23 167 261,65
Total meilleure estimation – brut	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00	24 022 083,45
Total meilleure estimation – net	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	24 022 083,45
Marge de risque	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747 582,24
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	25 769 665,70
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	25 769 665,70

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	
Monnaie	Z0030	EUR "total"
Conversions monétaires	Z0040	1 – Monnaie d'origine

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100											0,00		0,00	
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		R0100	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			R0160	0,00	0,00
N-7	R0180	3 273 160,68	317 792,24	2 174,74	-27 823,38	-2 670,48	1 471,62	0,00	0,00				R0170	0,00	0,00
N-6	R0190	40 909 406,30	6 988 965,67	349 496,45	-11 091,94	14 421,80	7 912,95	11 893,94					R0180	0,00	3 564 105,42
N-5	R0200	37 444 193,36	6 238 181,11	393 404,86	43 043,71	22 205,51	39 901,75						R0190	11 893,94	48 259 111,23
N-4	R0210	43 565 474,20	5 837 156,98	361 772,72	254 662,45	231 487,71							R0200	39 901,75	44 180 930,31
N-3	R0220	41 581 332,59	5 997 153,20	961 255,06	269 720,49								R0210	231 487,71	50 250 554,06
N-2	R0230	37 257 600,47	7 032 014,79	1 062 692,87									R0220	269 720,49	48 809 461,34
N-1	R0240	37 158 561,64	4 882 976,62										R0230	1 062 692,87	45 352 308,13
N	R0250	36 700 577,30											R0240	4 882 976,62	42 041 538,26
													R0250	36 700 577,30	36 700 577,30
													Total	R0660	43 187 356,74
															267 335 369,39

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100											0,00		0,00	
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		R0100	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			R0160	0,00	
N-7	R0180	0,00	154 796,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				R0170	0,00	
N-6	R0190	11 617 717,84	237 167,93	130 149,53	0,00	0,00	0,00	0,00					R0180	0,00	
N-5	R0200	15 897 899,65	558 002,22	80 835,47	0,00	0,00	0,00						R0190	0,00	
N-4	R0210	16 246 745,65	602 308,21	91 600,51	0,00	0,00							R0200	0,00	
N-3	R0220	22 828 090,07	589 698,57	189 486,52	0,00								R0210	0,00	
N-2	R0230	25 092 830,64	606 164,37	261 167,03									R0220	0,00	
N-1	R0240	23 603 120,47	702 971,35										R0230	244 066,39	
N	R0250	22 711 578,75											R0240	673 519,77	
													R0250	22 249 675,49	
													Total	R0260	23 167 261,65

Annexe I

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	25 769 665,70				
Fonds propres de base	R0020	58 607 831,19				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	58 607 831,19				
Capital de solvabilité requis	R0090	22 043 532,60				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	58 607 831,19				
Minimum de capital requis	R0110	5 510 883,15				

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 100,00	381 100,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	58 226 731,19	58 226 731,19			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	58 607 831,19	58 607 831,19	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	58 607 831,19	58 607 831,19	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	58 607 831,19	58 607 831,19	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	58 607 831,19	58 607 831,19	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	58 607 831,19	58 607 831,19	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	22 043 532,60				
Minimum de capital requis	R0600	5 510 883,15				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,66				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	10,63				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	58 607 831,19	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 100,00	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00	
Réserve de réconciliation	R0760	58 226 731,19	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,00	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,00	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00	

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 716 628,45	XXXXXX	XXXXXX
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 694 810,46	XXXXXX	XXXXXX
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	17 305 296,17		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 4 768 479,05	XXXXXX	XXXXXX
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	XXXXXX	XXXXXX
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 948 256,02	XXXXXX	XXXXXX

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	2095277
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22043533
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	22043533
Autres informations sur le SCR		XXXXXX
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Annexe I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
RésultatMCR _{NL}	R0010			
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle	R0030		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	R0050		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080		0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle	R0090		0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	R0100		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	R0110		0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130		0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
RésultatMCR _L	R0200			
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de	R0250			

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
Minimum de capital requis	R0400	

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
		4 782 246,04	0,00				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			21 509 139,69	65 644 635,31	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance	R0030			2 512 943,76	4 197 917,40	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle	R0040			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	R0050			0,00	0,00	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle	R0070			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance	R0090			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	R0100			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	R0110			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130			0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			0,00	0,00	0,00	0,00

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			0,00		0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			0,00		0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0,00		0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0,00		0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0,00		0,00

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 782 246,04
Capital de solvabilité requis	R0310	22 043 532,60
Plafond du MCR	R0320	9 919 589,67
Plancher du MCR	R0330	5 510 883,15
MCR combiné	R0340	5 510 883,15
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000,00
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	5 510 883,15

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 782 246,04	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	22 043 532,60	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	9 919 589,67	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 510 883,15	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 510 883,15	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	4 000 000,00	
Montant notionnel du MCR	R0560	5 510 883,15	